

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 02/12/2022

Etaient Présents : Mesdames RUMEAU Véronique, COMBES Romane, PORRO Isabelle, SEGARD Marie-France, GAJAN Cécile. Messieurs FREBY Guy, LOUBES Sébastien, VENOUX Daniel, VOISIN Patrick.

Procuration : Me DELPON Estelle à Mr FREBY , Mr MARROU Adrien à Mr LOUBES

Absents : Me SURRE Audrey, Mr BONNEL Anselme

Désignation d'un secrétaire de séance : Me GAJAN Cécile

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du précédent conseil municipal**
2. **Validation du montant définitif de la réhabilitation de l'école de St Pierre de Dessus en salle multi activités : Demande de financement FEDER.**
3. **Approbation de l'avenant de la société PROJETUDE concernant les travaux de traverse D811 de la commune**
4. **SDE 09**
5. **Fond de concours de la communauté d'agglomération**
6. **Convention SMDEA**
7. **Compensation de la perte Financière**
8. **DM1**
9. **Point sur l'écho de St Pierre de Rivière**
10. **Points sur le marché de Noel**
11. **Questions diverses.**

1. **Approbation du précédent conseil municipal**

Approuvé à l'unanimité

2. **Validation du montant définitif de la réhabilitation de l'école de St Pierre de Dessus en salle multi activités : Demande de financement FEDER.**

Le dossier a été déposé le 28/11 au conseil régional. Le montage financier est le suivant

POSTES	ESTIMATION EN €(HT/TTC)
Etat DETR 2022 (ACQUISE)	96.646€
Département(Acquise)	31.715€
FEDER priorité (sollicité)	169.627€
Total aides publiques	297.988€
Autofinancement (dont nature du crédit bancaire le cas échéant)	74498€
TOTAL	372.486€

Le montage financier et le projet ont reçu l'unanimité de l'assemblée.

3. Approbation de l'avenant de la société PROJETUDE concernant les travaux de traverse de la commune

Ces travaux concernent la traversée du village secteur centre Bourg RD17/RD11/RD811

Répartition des honoraires: Taux Maîtrise d'oeuvre : 5 %

DETAIL DES MISSIONS

Enveloppe travaux	340 000 . 00 € HT
Montant HT de la phase	1 980 ,00 € HT (déjà facturé)
Phase élaboration du Projet Final APD	5 000,00 € HT
Phase DCE et ACT	2 100,00 € HT
Phase DET	7 401,00 € HT
Phase RC	500,00 € HT
Montant total HT	16 981,00 € HT
Montant total TTC	20 377,20 € TTC Présentation de l'avenant quantitatif :
TVA 19.6 %	3 396,20 €

Date de départ des travaux le 07/02/2023

Approuvé à l'unanimité

4. SDE 09

En ce qui concerne la dépose liée renforcement BTs/p7 « Le Pech ». Le SDE allège en totalité la part revenant à la commune soit 1000€ HT. Pour cela le conseil municipal doit exprimer son approbation.

Approuvé à l'unanimité

5. Fond de concours de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération propose dans le cadre des fonds de concours « Grosses réparations de chaussée sur la voirie communale » d'attribuer à la commune de ST Pierre de Rivière

la somme de 19 711,67 correspondant à 8632,47€ de DETR et 11.079.20€ de la CA pour un montant de travaux de 29 282,50€.

Approuvé à l'unanimité

6. Convention SMDEA

Signature de la convention pour la gestion des eaux pluviales sous l'autorité du SMDEA pour la traverse de la commune de Saint-Pierre-du Bas..

Approuvé à l'unanimité

7. Compensation de la perte financière des communes de l'aide sociale des communes

Selon l'article L.5211-27*1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 194 de la loi de finance pour 2022, la communauté d'agglomération doit verser à la commune de St Pierre de Rivière la somme de **13.621.00€** pour compenser la perte financière de l'aide sociale de la commune.

Approuvé à l'unanimité

8. Décision modificative

DM1

Transfert d'écritures comptables (voir document joint lors du conseil municipal)

9. Point sur l'Echo

La parution devra se faire aux alentours du 20 décembre. Pour cela I.PORRO rappelle qu'il lui faut l'ensemble des articles dès la semaine prochaine.

Me le maire informe que dans le courant du mois de mars une réunion publique aura lieu et il sera demandé aux habitants leur avis sur la fréquence de parution du journal : Tous les semestres ou tous les trimestres.

10. Point sur le marché de Noël

Le marché de Noël se déroulera le dimanche 4 décembre de 10h à 18h. Le Noël des enfants et des anciens aura lieu le 10 décembre prochain.

11. Questions diverses

Prochain conseil municipal le vendredi 16 décembre à 17h30 .

Le secrétaire
Cécile Gajan

Le Maire
Véronique Rumeau